



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

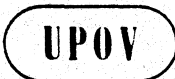
Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



C/XXIII/10 Add.2

ORIGINAL: anglais

DATE: 9 octobre 1989

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL**Vingt - troisième session ordinaire
Genève, 17 et 18 octobre 1989**

DEUXIEME ADDITIF DU RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX
DU COMITE TECHNIQUE ET DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES,
RAPPORT SUR LES ATELIERS CONSACRES A L'EXAMEN DES VARIETES TENUS EN 1989

établi par le Bureau de l'Union

COMITE TECHNIQUE

1. Le Comité technique (ci-après dénommé "comité") a tenu sa vingt-cinquième session les 5 et 6 octobre 1989, sous la présidence de M. J.K. Doodson (Royaume-Uni). Les principaux résultats de cette session, dont le compte rendu détaillé sera publié sous la cote TC/XXV/11, sont exposés ci-dessous.

Principes directeurs d'examen

2. Au cours de cette session, le comité a adopté pour publication les principes directeurs d'examen des espèces suivantes :

- TG/40/6 - Cassis (révision)
- TG/77/6 - Gerbera (révision)
- TG/121/3 - Triticale
- TG/122/3 - Sorgho
- TG/123/3 - Bananier
- TG/124/3 - Châtaignier
- TG/125/3 - Noyer
- TG/129/3 - Protea.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques et questions soumises par eux au Comité technique

3. Le Comité technique a, comme d'habitude, pris note des rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, s'est penché sur les différentes questions posées par les groupes de travail ou y a répondu et a approuvé le programme de ces derniers pour l'année à venir.

Accès interactif aux données internationales

4. Le comité a examiné la question de l'accès aux données que détiennent les offices des Etats membres par les services d'autres Etats membres qui s'occupent de la protection et de l'examen des obtentions végétales. Il a pris acte des avantages éventuels, mais a relevé aussi les difficultés et les risques que cela emporte, notamment pour ce qui est des données techniques. Il demandera l'avis du Comité administratif et juridique en la matière. Afin de faciliter les choses, les débats pourraient tout d'abord porter principalement sur l'accès aux données déjà publiées dans les Etats membres, à savoir les informations tirées des bulletins officiels, des listes de variétés à l'examen et des descriptions des variétés protégées.

Examen de l'homogénéité des plantes autogames

5. Le comité a approuvé un document contenant des tableaux qui indiquent les différentes probabilités d'acceptation et les normes pour les populations que le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a établis dans le but de faciliter la tâche des groupes de travail techniques pour ce qui est de choisir les niveaux les plus appropriés pour l'examen de l'homogénéité de chaque espèce lors de l'établissement des principes directeurs d'examen.

Adoption de l'analyse globale sur plusieurs années (COY)

6. Le comité a approuvé formellement une proposition tendant à remplacer la méthode actuelle d'examen des caractères distinctifs des graminées par celle de l'analyse COY, y compris la méthode de régression conjointe (analyse MJRA) en utilisant un seuil de signification de 1% après trois ans d'essais. En effet, afin d'éviter que le changement soit trop brutal pour certains Etats membres, une période de transition de trois ans est prévue pendant laquelle ils pourront appliquer le seuil de 5% et non celui de 1%.

7. Le comité a recommandé en outre au Groupe de travail technique sur les plantes agricoles et au Groupe de travail technique sur les plantes potagères que la méthode d'analyse COY soit appliquée chaque fois que possible aux caractères mesurés des espèces agricoles et potagères.

Etude du critère d'uniformité sur plusieurs années (COU)

8. Le comité a encouragé le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur à continuer d'étudier la question du remplacement éventuel du critère appliqué actuellement pour examiner l'homogénéité des plantes allogames par le critère d'uniformité sur plusieurs années.

Examen du Bremia Lactucae de la laitue

9. Le comité a approuvé la communication aux organisations professionnelles, pour observations, d'un document sur l'examen du Bremia Lactucae de la laitue.

Coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés

10. Le comité a pris note des informations concernant la coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés. Il a convenu que, la liste des espèces dont des variétés sont susceptibles d'être protégées s'allongeant, une centralisation accrue des examens et une répartition plus bilatérale des tâches correspondantes sont nécessaires, mais aussi une participation plus active des obtenteurs aux examens en culture. Cela pourrait être particulièrement utile pour les petites espèces faisant l'objet de demandes peu nombreuses.

Niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen

11. Le comité a décidé du traitement approprié de plusieurs exemples de cas d'expressions qui apparaissent souvent dans certains principes directeurs d'examen. Ces exemples sont destinés à fournir des orientations aux experts des groupes de travail techniques lorsqu'ils révisent des principes directeurs d'examen ou en élaborent.

Révision de plusieurs formulaires de l'UPOV

12. Le comité a approuvé les changements qu'il est proposé d'apporter à plusieurs formulaires types et a demandé au Bureau de l'UPOV de publier les formulaires révisés suivants :

- i) Rapport de l'UPOV sur l'examen technique
- ii) Formulaire de l'UPOV pour la description des variétés
- iii) Rapport intérimaire de l'UPOV sur l'examen technique
- iv) Formulaire de l'UPOV de demande de résultats d'examen et réponse à cette demande.

Proposition concernant l'élection d'un nouveau président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

13. Le comité a décidé de proposer au Conseil d'élire M. M. Camlin (Royaume-Uni) président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles en remplacement de M. D. Feeley (Irlande) qui a été appelé à d'autres fonctions dans son ministère et ne pourra donc plus suivre et présider les sessions du groupe de travail.

Proposition concernant l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président du Comité technique

14. Le comité a décidé de proposer au Conseil d'élire M. G. Fuchs (République fédérale d'Allemagne) président et Mlle J. Rasmussen (Danemark) vice-présidente du Comité technique pour les trois années à venir.

Méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés

15. Le comité a pris note des informations sur les méthodes, les techniques et le matériel nouveaux communiquées pour la session et pendant les différents ateliers sur l'examen des variétés. Il a été d'avis qu'une session spéciale est nécessaire pour examiner tous les points de détail et les conséquences éventuelles.

Écarts minimaux entre les variétés ainsi que définition et examen des variétés hybrides

16. Le comité a pris acte des rapports sur les derniers ateliers consacrés à l'examen de certaines espèces ainsi qu'à des méthodes nouvelles. Comme il a déjà été mentionné dans le paragraphe précédent, il a décidé finalement de recommander la convocation d'une session séparée pour examiner cette question étant donné ses conséquences sur la révision de la Convention de l'UPOV, l'introduction de la dépendance et l'importance naissante du génotype en tant que principal élément décisif pour la définition d'une variété. Une telle session spéciale pourrait avoir lieu au cours du printemps 1990, immédiatement avant la session du Comité administratif et juridique, et une séance pourrait être tenue en commun avec celui-ci.

Programme de la prochaine session d'automne du comité

17. Au cours de la prochaine session d'automne, le comité prévoit : de prendre connaissance des rapports d'activités des groupes de travail techniques; de prendre connaissance du rapport sur l'état d'avancement de la révision de la Convention de l'UPOV; d'examiner les questions présentées par les groupes de travail techniques; d'adopter les principes directeurs d'examen élaborés par les groupes de travail techniques; de poursuivre les débats de la session de printemps sur les méthodes, les techniques et le matériel nouveaux pour l'examen des variétés, sur les écarts minimaux entre les variétés et sur la définition et l'examen de celles-ci.

18. Le Conseil est invité à noter et à approuver les informations ci-dessus ainsi que le programme du comité, notamment l'adoption de formulaires types révisés (paragraphe 12) et la session du comité prévue pour le printemps 1990, dont une séance pourrait être tenue en commun avec le Comité administratif et juridique (paragraphe 16).